

Règlement de l'édition 2025

- Le Concours Osez! s'adresse à des ensembles de 2 à 8 artistes, comprenant au minimum 1 étudiant.e d'une Haute Ecole de Musique de Suisse Romande ou un alumnus récemment diplômé.
- Le concours encourage la parité et la diversité des profils dans la constitution des équipes artistiques.
- Le projet peut être intégralement musical, mais l'interdisciplinarité et l'innovation sont encouragées. Ainsi, dans la mesure du possible, le projet doit proposer une originalité dans son concept ou dans sa forme. L'association Ponticello suggère aux candidats de s'emparer de thématiques ou problématiques du monde contemporain. Ainsi, sans obligation d'aucune sorte et sans que cette liste ne soit exhaustive, les candidats pourront librement explorer les questions de diversité, de parité, d'écologie...
- La finance d'inscription est de **80 francs suisses** par ensemble. Elle est non remboursable. Un justificatif de virement doit impérativement figurer dans le dossier lors de l'inscription.
Le paiement devra être effectué en amont de l'inscription sur le compte suivant: **CH92 0900 0000 1564 3436 7**, Association Ponticello, Rue Michelle Nicod 32, 1202 Genève
- Le projet final doit être d'une durée de l'ordre de 45 minutes au maximum et doit pouvoir être réalisé sur la scène de l'Auditorium Ernest Ansermet à Genève. (voir la fiche technique de la scène ci-annexée). Tous les candidats doivent être disponibles au moment de la création du projet, le 12 octobre 2025. Seront mis à disposition du groupe lauréat : un piano, du matériel de son et lumière. Un technicien pourra être présent.
- Le groupe gagnant se verra accorder en guise de premier prix une somme de **4'000 francs suisses** pour la création de son projet le dimanche 12 octobre 2025 à l'Auditorium Ernest Ansermet, cachet des artistes inclus. Les frais liés au dossier des gagnants, leurs frais de déplacement, de logement et de restauration pour le 12 octobre 2025 restent à leur charge.
- Deux deuxièmes prix seront respectivement attribués à un groupe comprenant au moins un.e étudiant.e ou une étudiante ou un alumnus de la HEM et à un groupe comprenant au moins un.e étudiant.e ou un alumnus de l'HEMU. Ces

deux groupes se verront octroyer, chacun, une somme de **2'000 francs suisses**, en guise d'aide à la création de leur projet.

- Plusieurs prix spéciaux pourront être envisagés par le jury, notamment grâce à divers partenariats avec des festivals ou organisateurs de concerts.
- Le jury du concours rassemble des personnalités éminentes du monde artistique romand dans toute sa diversité, rayonnant sur le plan international. Il est composé de:

-**Marina Viotti*** chanteuse, présidente du jury et co-directrice artistique de Ponticello.

-**Ophélie Gaillard*** violoncelliste, professeure et co-directrice artistique du de Ponticello.

-**Juliette Rahon*** danseuse et chorégraphe.

-**Chiara Banchini*** violoniste, professeure et conseillère artistique des concerts de Saint Germain.

-**Amandine Lecras*** violoncelliste, professeure et membre fondatrice du Lemanic modern Ensemble.

-**Marc Perrenoud** pianiste, co-directeur artistique du festival les Athénéennes et de la fondation Pulse.

-**Guillaume Hersperger**, pianiste et professeur directeur artistique du festival Lavaux Classics.

-**Caroline Murat**, directrice artistique du Gstaad New Year Festival

-**Stephan MacLeod**, chanteur, professeur et chef d'orchestre, directeur artistique de la chambre des anges et de Gli Angeli.

-**Marijana Mijanovic**, chanteuse lyrique et directrice artistique du festival Prangins Baroque.

Les jurés désignés par une * participeront à la pré-sélection des candidats. Tous les membres du jury ont accès à l'ensemble des dossiers.

- Le jury attribuera le premier prix et les deux deuxièmes prix. Chaque juré pourra attribuer un prix spécial correspondant à un « coup de cœur ».
- Un membre du jury ayant un lien de parenté avec un.e des candidat.e.s participera pas au vote. De la même façon, si il/elle est régulièrement professeur.e d'un.e candidat.e ou l'a été au moins deux ans, il s'abstiendra.

- Les décisions du jury sont irrévocables et aucun recours ne sera admis.
- Les inscriptions sur la plateforme MUVAC seront ouvertes dès le **1^{er} décembre 2024**. Elles seront clôturées **le 14 février 2025 à 23h59**. Aucun dossier déposé après cette date ne sera accepté. Ci-contre le lien Muvac : <https://www.muvac.com/competition/association-ponticello-qy75kvgy>
- Les dossiers doivent être rédigés en français et doivent contenir, sous format PDF :
 - a. Une lettre de recommandation d'une personnalité artistique
 - b. Une courte biographie des artistes (que Ponticello pourra utiliser pour son programme)
 - c. Un budget prévisionnel pour la création du projet le 12 octobre 2015
 - d. Le justificatif du paiement de l'inscription
 - e. Le justificatif de l'inscription dans une HEM de Suisse romande pour l'un(e) des artistes (ou le justificatif du diplôme obtenu après mai 2024 ; ce dernier devra indiquer la date de l'obtention du diplôme).
 - f. Un exposé écrit détaillant le projet, accompagné d'un support vidéo ou audio, de qualité et de durée suffisantes.
- Les artistes, ou leur représentant légal pour les mineurs, consentent à abandonner au profit de l'association Ponticello leurs droits en cas de captation, diffusion et retransmission de leur prestation.

Contact: mediation@ponticello.ch

Genève, le 17 octobre 2025

Pour l'association Ponticello :

Le président,
David Lachat

Les co-directrices artistiques,
Ophélie Gaillard Marina Viotti